Annexe A.1.3.7.

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Commission consultative des programmes de l'enseignement musical

Programme d'études
Fugue

Compétences préalables souhaitées

La fugue est une composition musicale établie sur un thème, d'après les règles de l'imitation périodique régulière. Il est utile que l'élève possède des connaissances avancées en analyse, harmonie et contrepoint. En particulier la connaissance et le maniement des techniques contrapuntiques suivantes sont recommandés :

- contrepoint renversable;
- techniques d'imitations: imitations par mouvement direct, contraire, rétrograde et en miroir; augmentation, diminutions canons, etc.

Condition d'admission

Être au moins inscrit en division moyenne spécialisée en contrepoint et en harmonie.

Programme d'études

Le programme d'études inclut des différents éléments de la fugue :

- Sujet
- Réponse
- Contre-sujet(s)
- Exposition
- Contre-expositions
- Divertissements
- Strette
- Pédale
- Forme et plan tonal

Examen pour l'obtention du diplôme du premier prix

L'examen comporte une épreuve pendant laquelle l'élève devra écrire une fugue à trois ou à quatre voix, au choix de l'établissement.

Examen pour l'obtention du diplôme supérieur

L'examen comporte une épreuve pendant laquelle l'élève devra écrire une fugue à trois ou à quatre voix, au choix de l'établissement.